



APPEL D'OFFRES

**FFTNL
ACCUEIL FRANCOPHONE TNL**

**SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LA CRÉATION DE VIDÉOS CAPSULES**

PROJET VIDÉOS CAPSULES

Saint-Jean, TNL

le 16 décembre 2025

Le genre masculin est utilisé dans le présent document afin d'alléger le texte.



ACCUEIL FRANCOPHONE TNL est le service d'établissement de la *Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador* (FFTNL). Notre mission est d'aider les nouveaux arrivants à surmonter les obstacles particuliers auxquels ils peuvent se heurter afin qu'ils puissent s'intégrer à long terme à la société, sans discrimination par rapport aux autres canadiens.

1. OBJET

Objectif :

La mission des services d'établissement est de fournir aux nouveaux arrivants les renseignements dont ils auraient besoin pour prendre des décisions éclairées dans le but d'atteindre leurs objectifs en matière d'établissement et d'intégration. C'est pour cela que nous souhaiterions créer **25 vidéos capsules** avec les informations de base qu'un nouvel arrivant aurait besoin pour commencer son installation dans son nouveau pays d'accueil.

Les thèmes des vidéos seront :

- Éducation
- Justice
- Santé
- Immigration
- Premières Nations de TNL
- Vie au Canada
- Finances
- Employabilité

L'objectif est de développer des vidéos courtes et engageantes (1 à 3 minutes chacune) qui :

- Présentent des informations essentielles pour les nouveaux arrivants (services, droits, démarches, vie quotidienne).
- Soient compréhensibles, inclusives et adaptées à un public diversifié.
- Puissent être diffusées sur plusieurs supports (site web, médias sociaux, ateliers en ligne).

Contexte :

Terre-Neuve-et-Labrador est géographiquement la plus grande province de l'est du Canada, occupant 75% du territoire des provinces Atlantique. Elle est cependant la province la moins densément peuplée. Sa géographie se constitue d'une île, principal noyau de population avec sa capitale Saint-Jean, ainsi que d'une zone continentale, le Labrador regroupant seulement 5% de la population. Cette étendue géographique ne facilite pas les échanges même au sein de la province. Le but est de permettre une transmission de l'information égalitairement sur toute la province.

2. MANDAT DU PRESTATAIRE

Le fournisseur retenu sera responsable de :

- L'idéation et la scénarisation (en collaboration avec l'équipe de *ACCUEIL FRANCOPHONE TNL*).
- La production (tournage, animation, voix off, sous-titres multilingues au besoin).
- Le montage et la postproduction.
- La livraison des vidéos en formats adaptés au web et aux réseaux sociaux.

3. EXIGENCES

Il est demandé aux soumissionnaires d'inclure dans la proposition des éléments démontrant *une capacité, des réalisations ou des expériences*.

- Proposer un portfolio de projets similaires ;

Le prestataire doit également pouvoir démontrer les **compétences** suivantes :

- Une parfaite maîtrise écrite et orale du français;
- Un bon niveau (lu, écrit, parlé) en anglais;
- Sa capacité à travailler de façon autonome et proactive.
- Expérience en production audiovisuelle et portfolio de projets similaires.
- Approche créative et compréhension des enjeux liés à la diversité culturelle et à l'intégration.
- Respect du budget et des délais.
- Capacité à offrir un produit final accessible et inclusif (clarifié, sous-titrage, visuel adapté).

4. PRÉPARATION ET DÉPÔT DE LA PROPOSITION

Le consultant devra fournir une **offre de service avec ventilation des honoraires** par poste de dépense.

L'offre de service doit contenir les éléments suivants :

- Coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresse postale et électronique, numéro de téléphone);
- Description de l'entreprise, y compris son expérience ou son expertise (tel qu'indiqué dans la section 3);
- Description du mandat et des tâches telles que comprises par l'entreprise;
- Coût selon les tâches et échéanciers.

Date d'ouverture de l'appel d'offres : 16 décembre 2025

La **date limite** pour déposer une proposition est le **lundi 12 janvier 2026, à 18h00** (heure de Terre-Neuve). Les offres remises hors des délais ne seront pas prises en compte.

Communication :

Pour toutes questions concernant cet appel de propositions, communiquez avec Maïlys RIBOT à l'adresse suivante : mailys.ribot@fftnl.ca.

Les propositions doivent **obligatoirement** être envoyées par courriel à appel-offres@fftnl.ca, au plus tard à la date et l'heure mentionnées ci-dessus.

5. MODALITÉS

Les modalités qui suivent s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation de ces exigences et modalités.

Droit de modification :

Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

Langue de travail :

Le français oral et écrit et l'anglais oral et écrit sont exigés pour ce travail. Toutefois, la communication avec le commanditaire et les extrants devront se faire en français. Anglais possible, mais le français sera favorisé.

Évaluation des propositions :

Les soumissions seront évaluées par la FFTNL, qui se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants. Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. Seul le soumissionnaire retenu sera informé.

Acceptation et entente contractuelle :

Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

Annulation de contrat :

Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :

- Le consultant ne respecte pas une des exigences essentielles au contrat ou aux spécifications;
- Le consultant n'est plus solvable;
- Le consultant a déclaré faillite.

Propriété matérielle et droits d'auteurs :

Les travaux réalisés par le fournisseur en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires, tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive de la FFTNL, qui pourra en disposer à son gré. Le fournisseur cède et transfère à la FFTNL tous les droits d'auteur sur les documents réalisés en vertu du présent contrat. Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limites de territoire ni de temps et sans limites de quelque nature que ce soit.

